

NOTICE CONSTRUCTEUR

A. Implantation

A.1 IDENTIFICATION DU JEU

Nom de la gamme : **CLASSIQUE – Manège Empire**

Référence: **4020-NA**

Nom du fournisseur : **SA Transalp**

Adresse du fournisseur : **179 route de Faverge**

Code postal : **38470** Ville : **L'ALBENC**

Téléphone : **04.76.64.75.18** Télécopie : **04.76.64.79.79**

Email : **info@transalp.fr**

A.2 USAGE - IMPLANTATION

Tranche d'âge : **+ 3 ans**

Zone d'impact préconisée : **Environ 28 m² (voir plan n° 4020 pour détails)**

Zone d'implantation conseillée : **Terrain plat, stable et nivelé**

Il est conseillé de ne pas installer les glissières dans un secteur orienté sud-est à sud-ouest

Remarque : **Une zone de sécurité autour du jeu doit être laissée libre de tout obstacle**

Nature du sol de réception : **Matériaux fluents (sable, gravier roulé lavé, écorce de pin, copeaux de bois).**

Gazon si hauteur de chute inférieure à 1m

Dalles ou sol amortissant, pour tout équipement dont le HCL est supérieur à 1m, le HIC du sol doit être supérieur ou égal au HCL de l'équipement.

Remarque : **Les sols nécessitent un entretien en particulier les sols fluents, aux niveaux de remplissage des matériaux meubles particulières (vérification du niveau zéro).**

Les sols des zones d'impact doivent être exempts d'arrêtes vives et de saillies.

Nature des fondations : **Sur sol fluant et enrobé : Scellements à - 500 mm**

Sur dalle béton : Fixation par chevilles béton

Masse totale du jeu (en Kg) : **160 KG**

A.3 Implantation & montage

Nous recommandons aux personnes s'occupant de la pose de prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants lorsque l'installation ou le démontage de l'installation est incomplet, ainsi qu'en cours d'opérations de réparation ou d'entretien.

Utiliser les instructions d'implantation du plan 4020.

A.4 Maintenance

La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement ou des matériaux utilisés et dépend d'autres facteurs tels que : utilisation intensive, vandalisme, climat, âge de l'équipement...

Roulements : ils ne nécessitent pas d'entretien particulier étant montés dans un cylindre étanche.

(roulement conique à la base, roulement à bille en haut).

La durée de vie des roulements est estimée à 20 ans dans une utilisation normale. Le changement éventuel demandera un démontage complet du jeu.

A.4.1 Nettoyage Transalp préconise :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Fréquence: | Trimestrielle |
| - Produits à utiliser: | Eau savonneuse |
| - Dosage, pression, température: | Maxi 40 bars et Maxi 30° |
| - Procédés: | Pompe pression à eau |

A.4.2 Contrôle visuel de routine

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques.

Eléments à contrôler :

Propreté - état du sol - entretien du niveau 0- fixations au sol –

Précautions particulières en cas de pose sur sol fluent : il est impératif d'entretenir fréquemment le niveau zéro sous et sur la périphérie du manège.

Taux d'usure des pièces mobiles - pièces manquantes –

Intégrité de la structure.

Fréquence : Hebdomadaire.

Nota : Après une première utilisation, lors de la période de rodage de 1 mois, il est conseillé de vérifier le serrage des différents organes (serrage des coquilles, vis de fixation..) hauteur des plates formes, stabilité de l'équipement.

A.4.3 Contrôle fonctionnel

Contrôle destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement.

Eléments à contrôler : Toutes pièces mobiles - pièces soudées.

Fréquence : Trimestrielle.

Moyen :

- Visuellement.
- Mètre (pour HCL).
- Clés (serrage).
- Niveau à bulle.

A.4.4 Contrôle principal

Contrôle destiné à vérifier le niveau global de sécurité de l'équipement.

Eléments à contrôler :

Traces de corrosion – niveau zéro des sols fluents

Précautions particulières en cas de pose sur sol fluent : il est impératif d'entretenir fréquemment le niveau zéro sous et sur la périphérie du manège.

Tout élément ayant fait l'objet de réparation.

Fréquence : Annuelle.

Prescriptions pour remise en service suivant norme EN 1176-1 : 2017

La réception de la réparation doit être effectuée par du personnel formé et habilité à vérifier la conformité des structures suivant la norme EN 1176-1 : 2017

Remontage et fixation au sol selon notice d'installation ci-dessus.

Les pièces de rechange doivent être les pièces originales de Transalp.

- Pièces détachées s'adresser : SA TRANSALP -- 179 route de Faverge -- 38470 L'ALBENC

B. Colisage

B.1 Fournitures

Qté	DESIGNATION
1	Manège (monté en atelier)
1	Plaque constructeur
1	Plaque tranche d'âge : + 3 ans

Eléments standards montés dans la structure :

Qté	DESIGNATION
1	Roulement conique (bas) TIMKEN 30210
1	Roulement à billes (haut) SKF 6210-2RS1

B.2 Scellements

Qté	DESIGNATION
	Sol fluent / Sol enrobé
1	Plats
4	Tiges de scellement
4	Ecrous freins M18
4	Ecrous ordinaires
8	Rondelles M18
	Sol béton
4	Chevilles M20x180
4	Rondelles M20
4	Ecrous nylstop 20

C. Montage

C.1 S'assurer des dimensions du terrain :

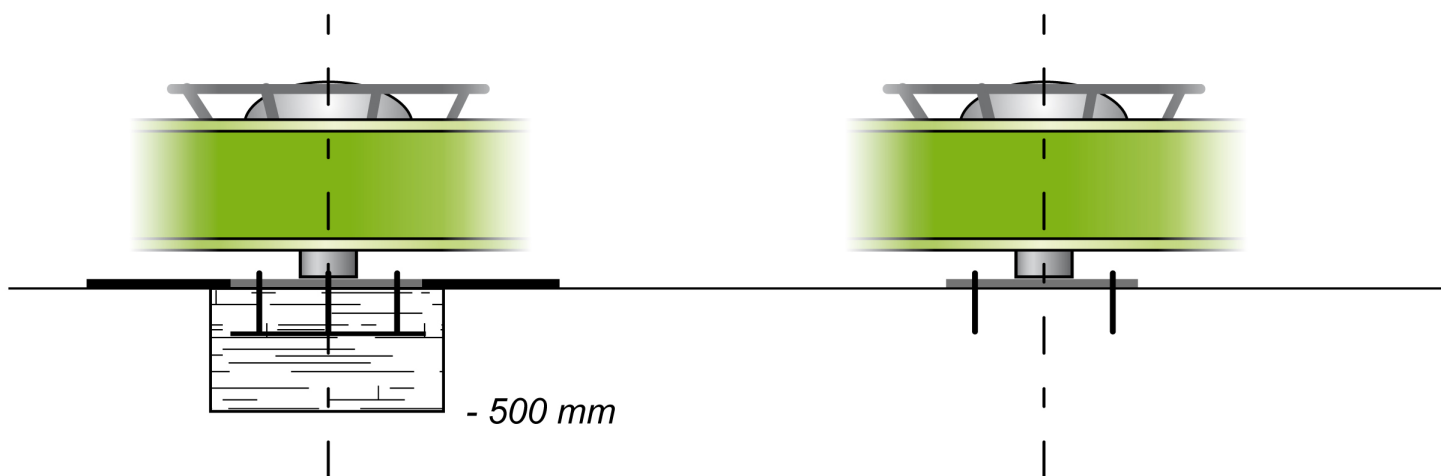
En se servant du plan Réf. 4020:

- Vérifier que la surface globale indiquée est bien disponible, et dans l'orientation prescrite (s'il y a des glissières),
- Vérifier la stabilité et la planéité du terrain,
- Vérifier que le positionnement de l'équipement respectera les zones de sécurité, en conformité des normes en vigueur.
- Vérifier la mise en sécurité du terrain afin d'éviter tout accident lors de l'installation de l'équipement.

C.2 Préparation de l'implantation (sur terrain stabilisé) :

Effectuer le traçage de la structure et les fouilles suivant le plan d'implantation fourni Réf. S 4020 (bien vérifier les côtes),

- si implantation sur sols fluents : Dimensions 800 x 800 x 500 mm,
- si implantation sur enrobé : Dimensions 800 x 800 x 500 mm,
- si implantation sur dalle béton : Structure chevillée sur la dalle.



Fluent / enrobé

chevillé

C.3 Montage de la structure :

- Faire l'inventaire des colis

Nombre de personne : 3

Temps estimé : 2H

Matériel : pelle, pioche, truelle, cordeau, niveau, marteau, mètre, pince multiprise, jeux de clés à pipe, à cliquet et clés mâles pour vis 6 pans creux, cales en bois.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

CERTIFICAT/ZERTIFIKAT

Selon le Décret 94-699 (du 10 Aout 1994)

Decree 94-699(10/08/94)

Nach dem Dekret 94-699 (10/08/94)

Selon les normes NF EN 1176-1 à 5 (2017/2019)

Standard NF EN 1176-1 (2017)

NF EN 1176-5 (2019)

Normen NF EN 1176-1 (2017)

NF EN 1176-5 (2019)

Fabricant/Titulaire du certificat : TRANSALP – 179 route de Faverge – 38470 L'Albenc
Manufacturer-Hersteller / Certificat owner-Inhaber

Désignation / Modèle : Manèges série Atoll

Product / Model

Référence /

Paramètres :

Reference / Artikelnummer

Série at : 4010/4020/4060

Série MS : 112/118

Série TR : 01/02/03

Tranche d'âge : incluse entre 2 et 12 ans (voir selon structure)

Age group / Altersgruppe

Rapport d'essai n° : RE2020-0005

Test report / Prüfbericht

Au vu des résultats figurants au rapport référencé n°RE2020-0005 l'article essayé est déclaré conforme aux exigences des documents de références.

Date : 12 Novembre 2020

MULLATIER Vincent
Responsable d'essais

Test manager / Ing.Prüfmanager



Ce certificat est délivré dans les conditions suivantes :

1. Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc..) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.
2. Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe soient conformes au modèle bénéficiant du présent certificat de conformité.
3. Ce certificat porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen/l'essai faisant l'objet du rapport d'essai/d'examen référencé ci-dessus.
4. La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.
5. Il n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par Enerjis.
6. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions :

1. *Any modification of the tested equipment, of its configuration (removable components, etc..) and of its assemblies shall be submitted to an application for extension of certificate.*
2. *The manufacturer and/or distributor, shall ensure that the manufacturing or installation process of all the equipment of the same type comply with the model subject to this certificate of conformity.*
3. *This certificate applies only to the playground equipment subject to the above mentioned examination/test report.*
4. *The above mentioned conformity is subject to the installation specifications mentioned in the manufacturer's instructions for use.*
5. *It does not imply that Enerjis has performed any surveillance or control of its manufacture.*
6. *Copies are available upon request by the applicant.*

Dieses Zertifikat wird unter folgenden Bedingungen ausgestellt :

1. *Jede Änderungen der geprüften Gerät, von seiner Gestaltung (Ersatzteile usw...) und von seinem Zusammenbau benötigt eine zertifikatsausdehnung.*
2. *Der Hersteller oder der Verteiler muss sich versichern, dass alle ähnliche Produkte, die er herstellt oder verkauft und/oder installiert, entsprechen dem Model bezüglich diesem Zertifikat.*
3. *Dieses Zertifikat ist nur für das Spielgerät mit seinem Prüfbericht gültig.*
4. *Dieses Zertifikat gilt nur für die Geräte, die nach den Montageanleitungen und Fundamentplänen des Herstellers installiert werden.*
5. *Dieses Zertifikat bringt damit nicht, dass eine Überwachungsverfahren oder Herstellungskontrolle von Enerjis aufgestellt wird.*
6. *Kopien sind nach Anfrage an dem Inhaber zur Verfügung.*

Fiche technico-ludique

février 2023



réf. 4020-NA - Manège Empire

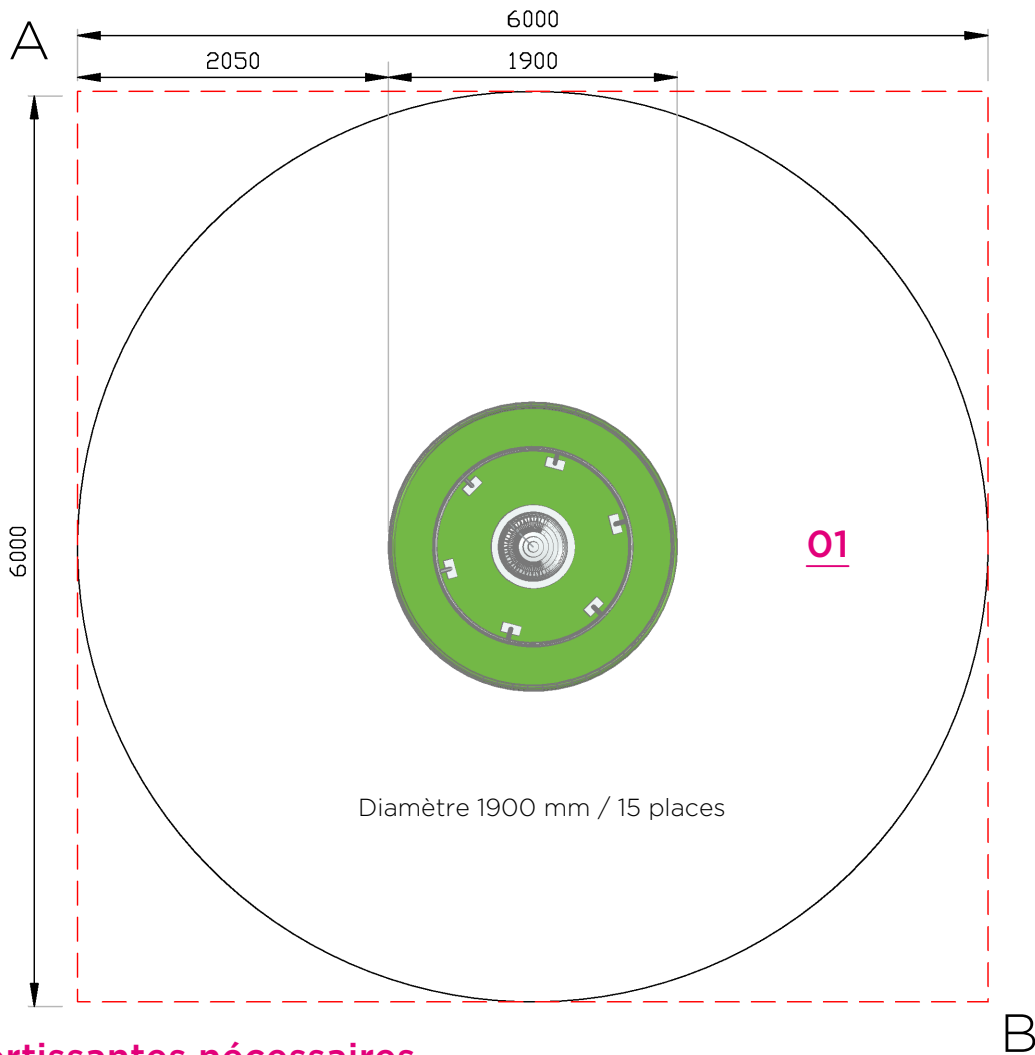
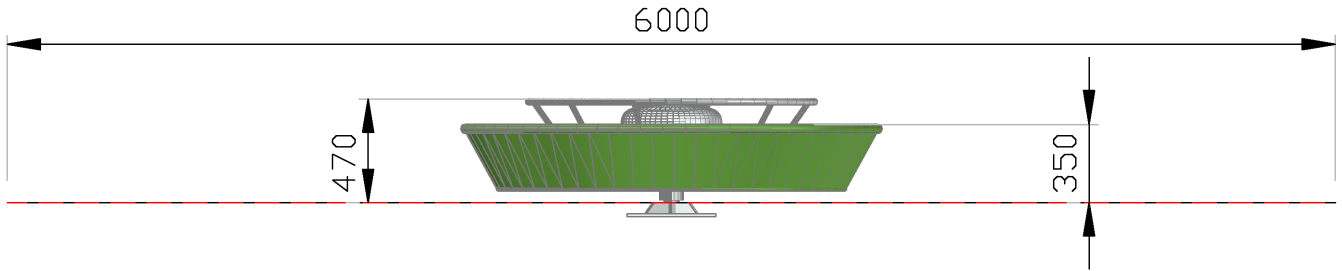


Jeu adapté aux malentendants

Jeu adapté aux handicaps mentaux



Vue élévation et plan de masse



Surfaces amortissantes nécessaires

Ces surfaces sont calculées en fonction de la hauteur de chute libre (HCL)

Diagonale AB = 8480 mm

Surfaces totale HCL : 28.30 m²

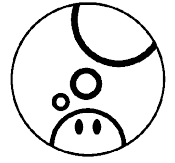
01 : 1 m = 28.30 m²

Fiche technico-ludique

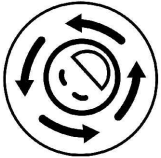
réf. **4020-NA** - Manège Empire

Fonctions ludiques

x 3



IMAGINER



TOURNOYER



SE RENCONTRER



Fiche technico-ludique

réf. **4020-NA** - Manège Empire

Matériaux

ALUMINIUM : poteaux 95 mm

HPL (stratifié compact ép.13 mm) : panneaux d'habillage / planchers / flans de toboggan / toiture

INOX : châssis / garde-corps / main courante / toboggan / mât pompier

Livraison, pose, montage

Réf. Notice	4020-NA_NOTICE
Installation : Nbr jour / H	2 heures / 3 personnes
m ³ de béton	0.5 m³

Palettisation | **1 palette / 2 x 2 m**

Poids total | **160 Kg**

Scellements possibles

①

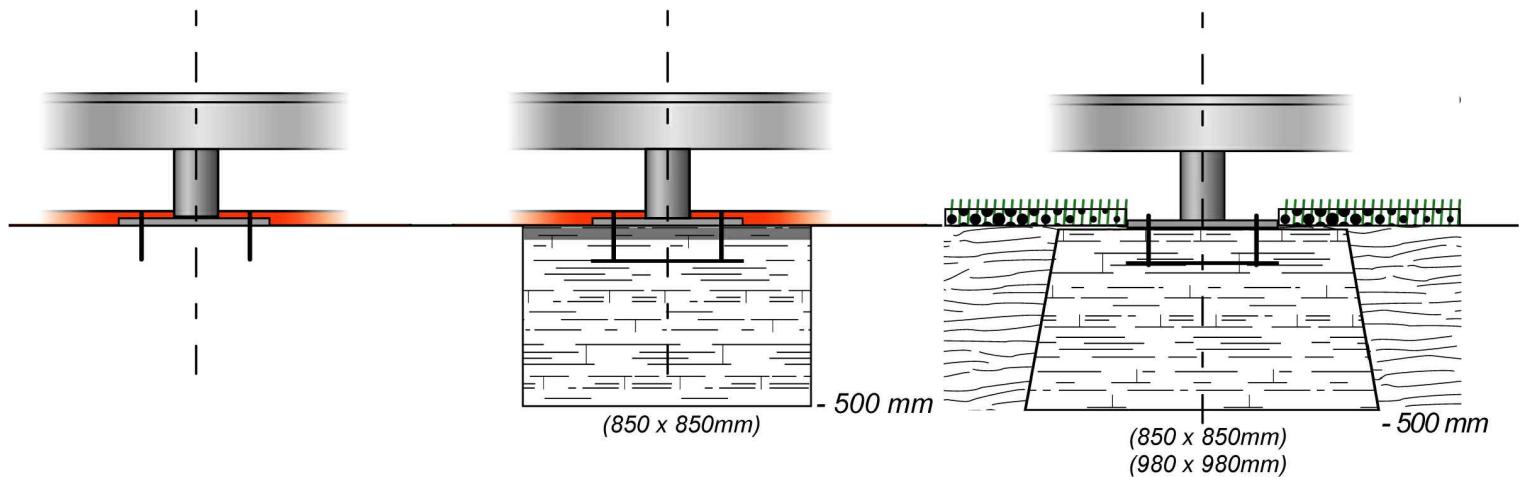
Sur dalle béton
(structure chevillée sur platines)

②

Sur sol enrobé
-500 mm

③

Sur sol fluent
(copeaux, gravier roulés, etc.)
-500 mm



Contrôle, entretien et maintenance

TRANSALP préconise d'effectuer :

- un contrôle visuel hebdomadaire (effectué par la mairie)

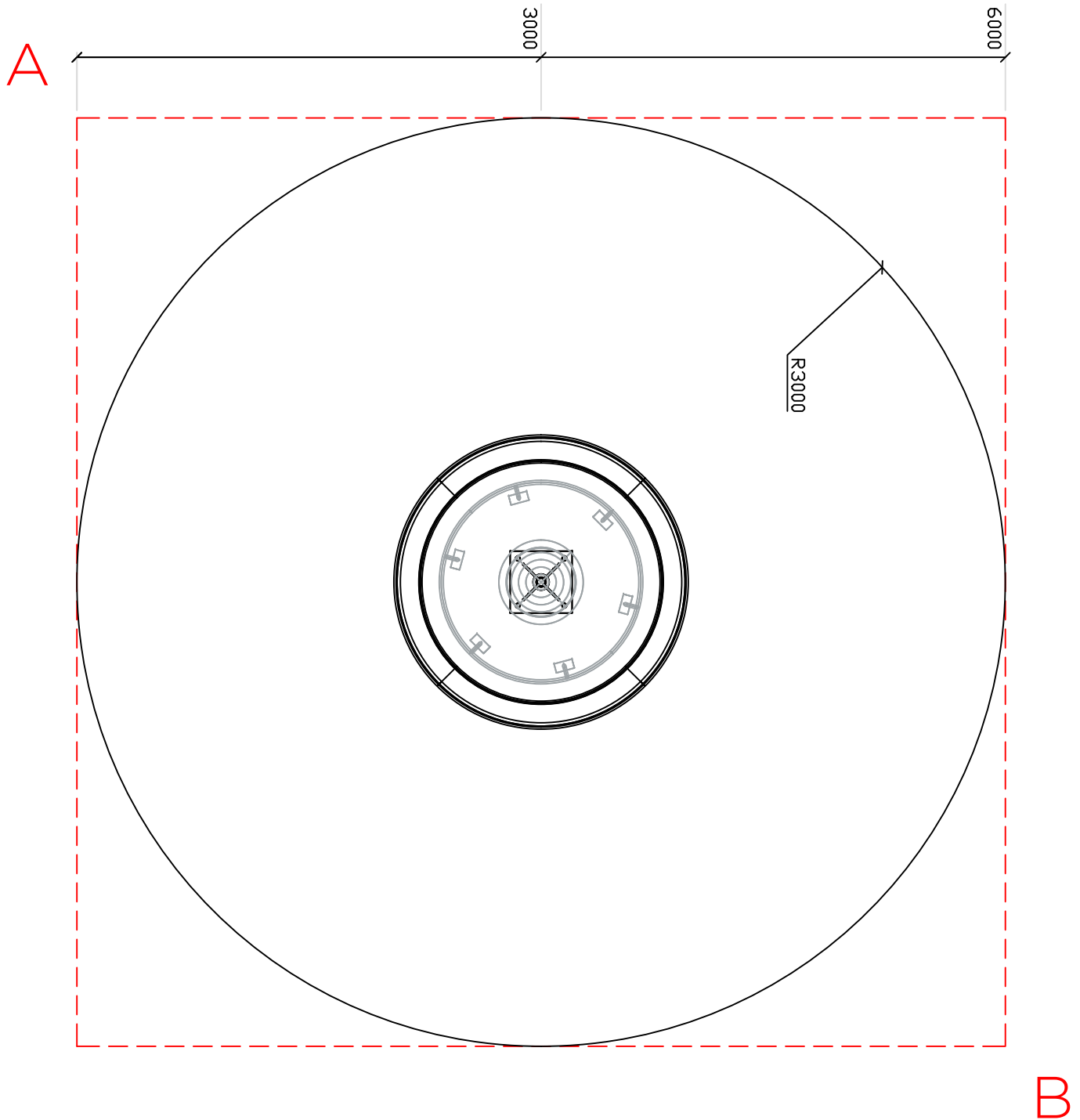
Ce contrôle comprend :

- l'intégrité du jeu
- le respect des zones de sécurité (pas d'obstacle)
- la stabilité du jeu et de chaque agrès (monter sur le jeu et solliciter chaque agrès)

- un contrôle fonctionnel et annuel (effectué par un organisme certifié)



Plan de la zone HCL

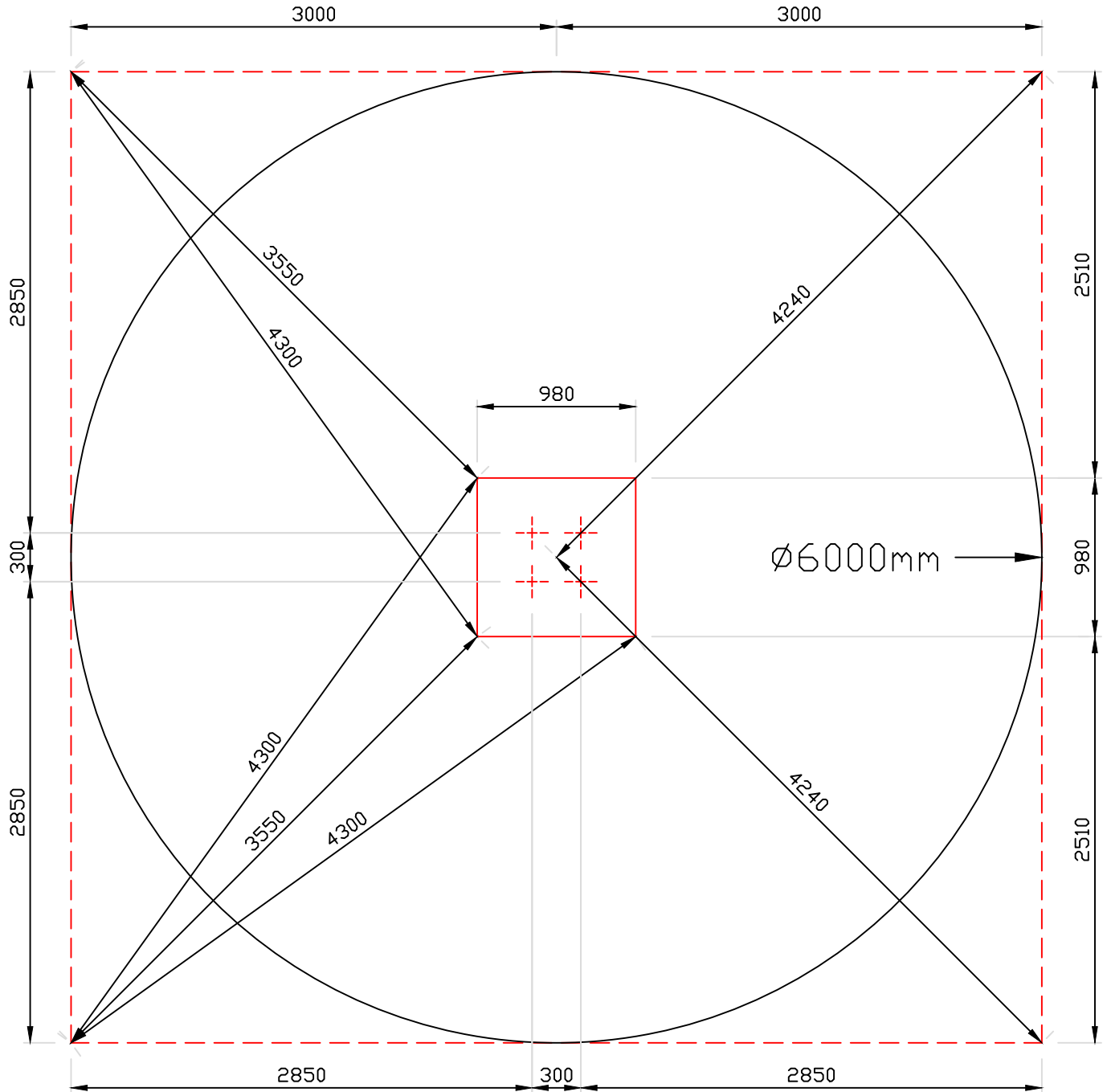


— — — : Prolongement des droites

- - - : Rectangle d'implantation

Diagonale AB = 8080 mm

Plan des scellements



Scellements: 0.50 m³ de béton

— — — : Rectangle d'implantation

Sur sol fluent et herbeux:

- 1 trou 980 x 980 mm, prof. 500 mm

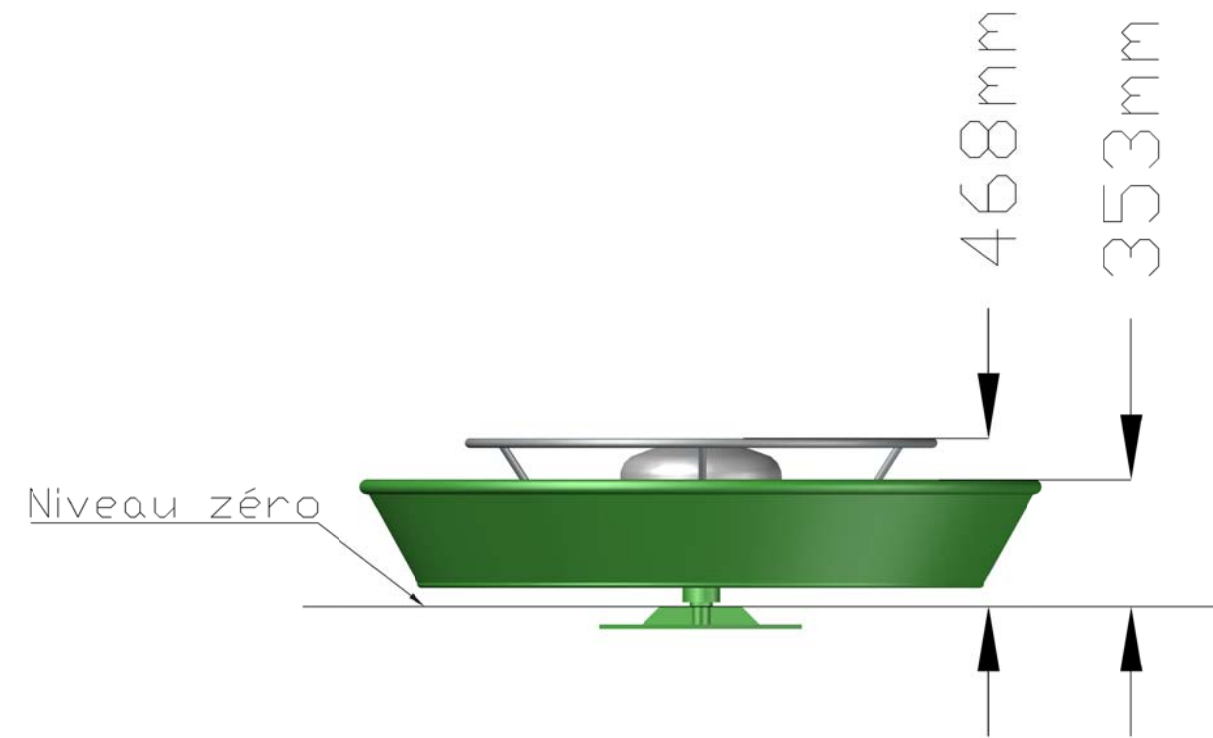
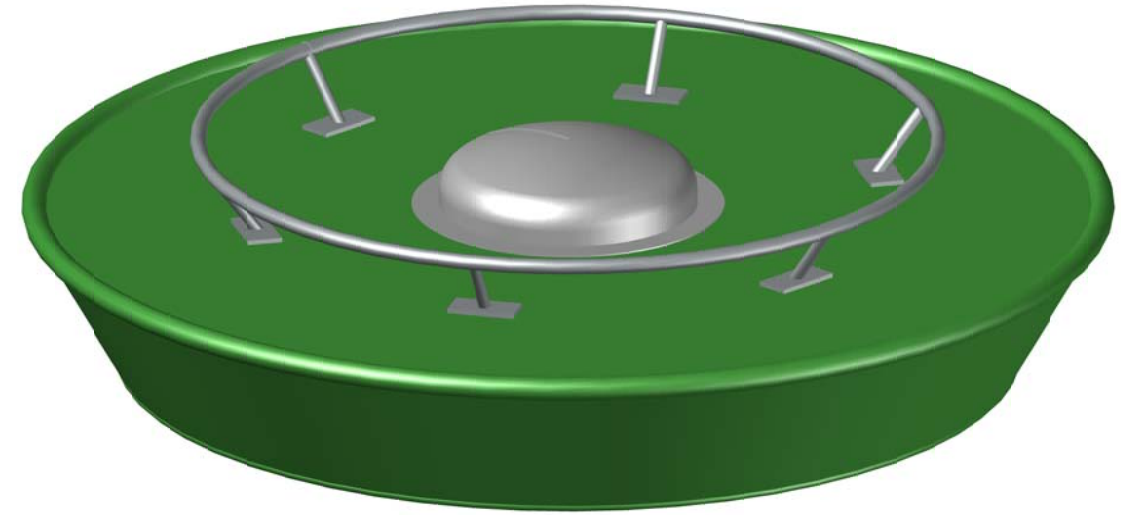
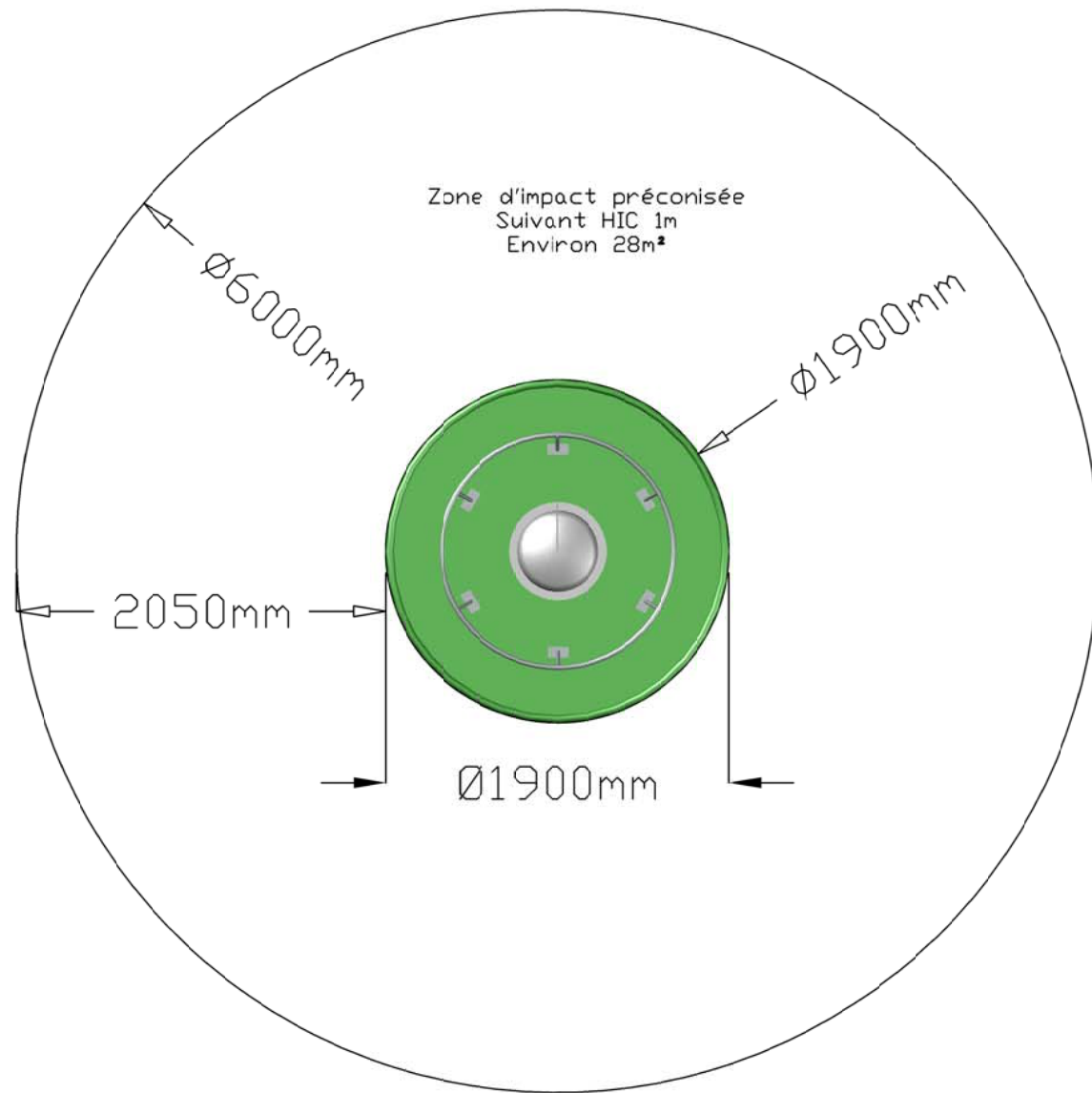
Sur sol enrobé:


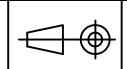
- 1 trou 850 x 850 mm, prof. 500 mm

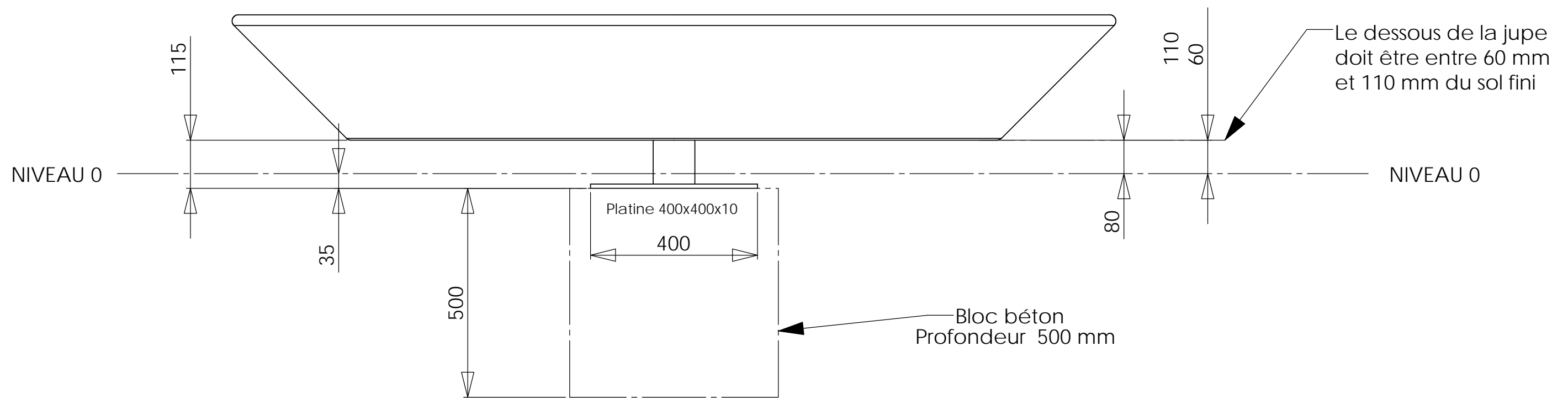
Sur sol béton:

Structure chevillée sur dalle béton

Couleurs non contractuelles

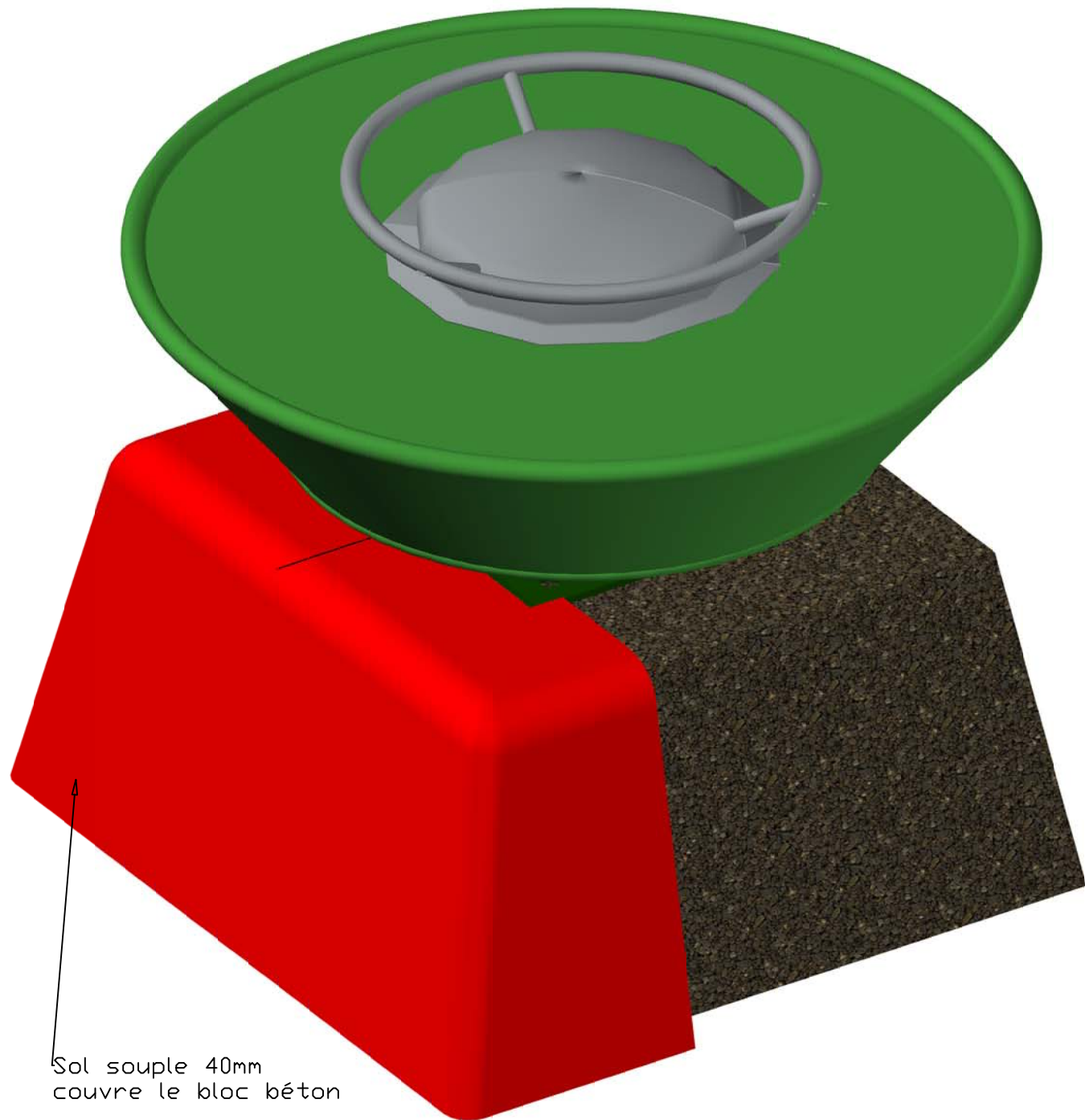


-	Date	-	-	Date	-	Matière	Designation.	Manège	Ech.	-	-	-	 jeux & équipements sportifs urbains Quartier de la gare 38470 L'Albenc - France www.transalp.fr info@transalp.fr Tel 04 76 64 75 18 Fax 04 76 64 79 79
-	Date	-	-	Date	-		Gamme.	Classique	Page	-	-	-	
-	Date	Dessiné par VB 80	-	Date	-		plan.	Implantation	réf com.	-	Ref.	I 4020	



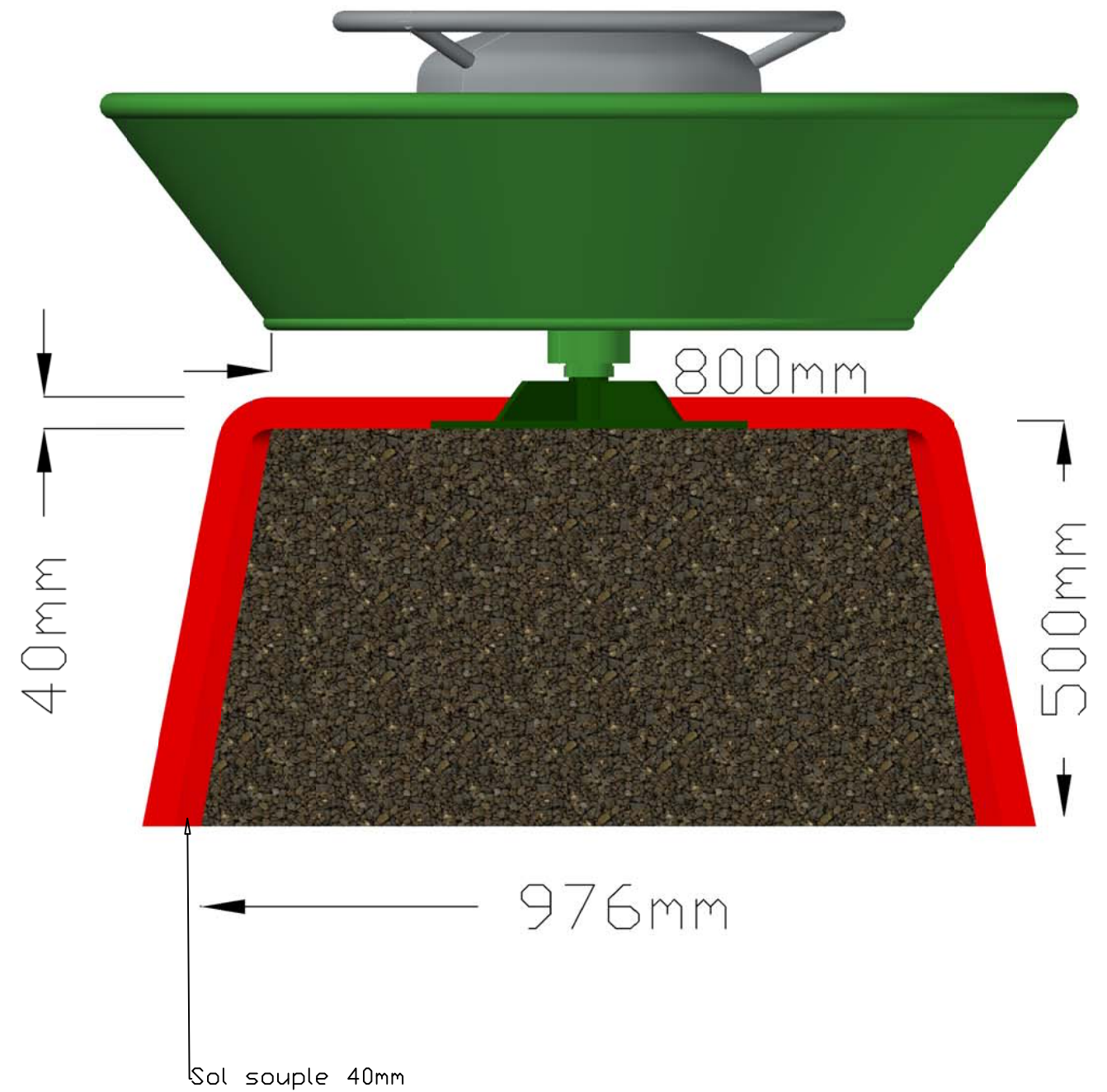
Plan:	FABRICATION	Désignation:	SCELLEMENT MANEGE 4020	IE: 01
Dessinateur:	Matt Lupo	Fichier:	4020 monobloc	
Date:	25-02-2009	Ensemble:		A3 Feuille1/1 Ech./1:20
TRANSALP S.A.S 38470 L'albenc Tel.:0476647518 Fax :0476647979		Gamme:	JEUX	

Couleurs non contractuelles




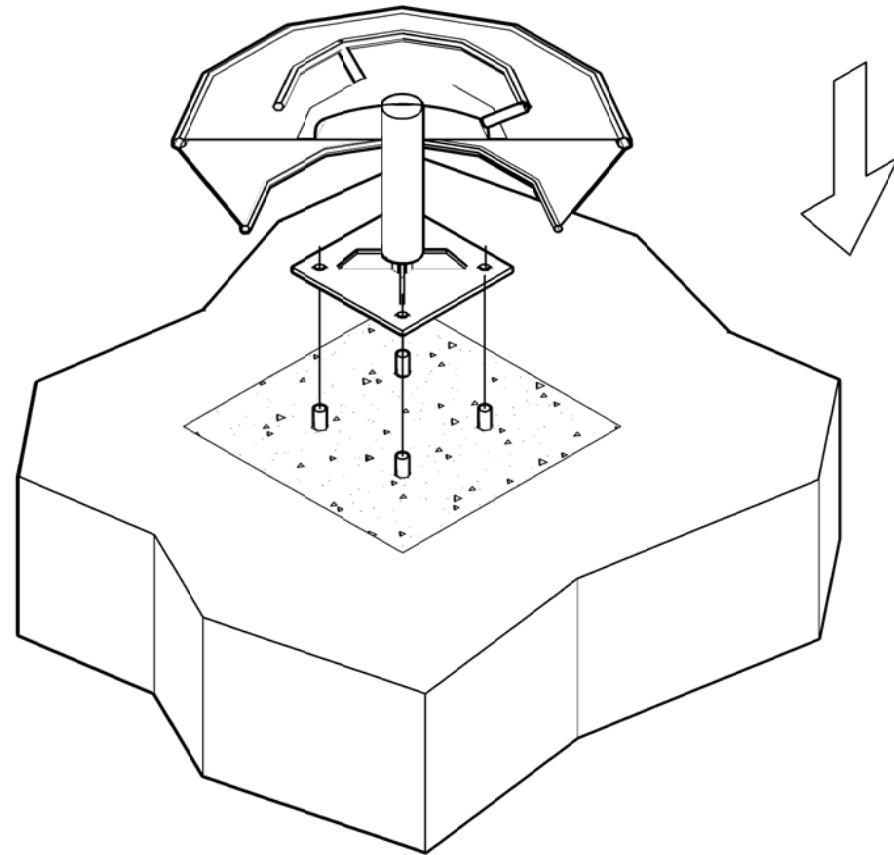
Sol souple 40mm
couvre le bloc béton

Scellement : 1 plot béton 800x800mm en haut
base 980x980
profondeur 500mm

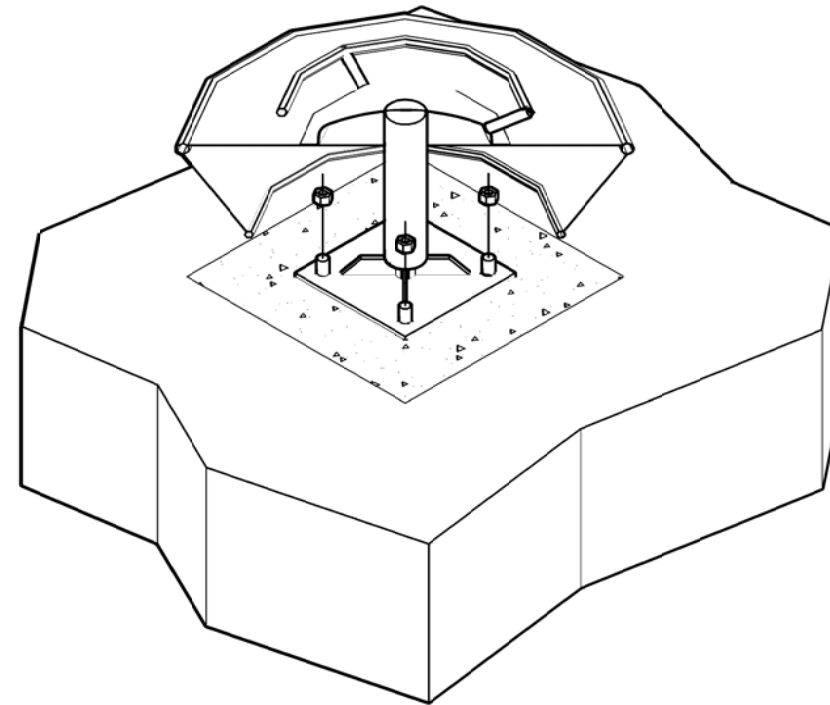


SCELLEMENT POUR SOL FLUENT

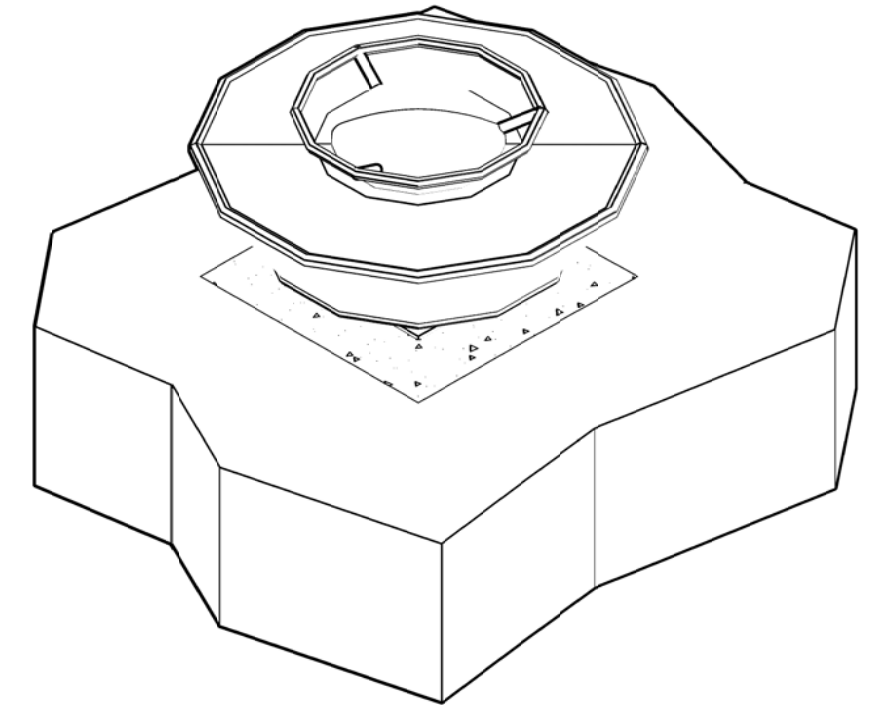
-	Date	-	-	-	Matière	Designation.	Ech.	-	-	-	 jeux & équipements sportifs urbains Quartier de la gare 38470 L'Albenc - France www.transalp.fr info@transalp.fr Tel 04 76 64 75 18 Fax 04 76 64 79 79
-	Date	-	-	-	Groupe	Scellement spécifique pour 4010 et 4020	1/30	-	-	-	
-	Date	-	-	-		Gamme.	Page	-	-	-	
-	Date	Dessiné par LE	-	Date		plan.	/	-	-	-	Ref.
11/12/12	Validé par:	-	-	-		Scellement sol fluent	réf com.	-	-	-	I 4010 / 4020




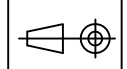
1) Après avoir scellé les tiges filetéés dans le béton, placer le manège dessus.



2) Ecrus et rondelles, serrer l'ensemble.



3) Recouvrir le pied et la zone d'impact autour du manège avec le sol de confort en respectant la hauteur indiquée sur le plan de scellement.

-	Date	-	-	Date	-	Matière	Designation.	Ech.	-	-	-	 jeux & équipements sportifs urbains Quartier de la gare 38470 L'Albenc - France Tel 04 76 64 75 18 Fax 04 76 64 79 79 www.transalp.fr info@transalp.fr
-	Date	-	-	Date	-	 Groupe	Manège	Page	-	-	-	
-	Date	Dessiné par LE	-	Date	-	plan.	Classique	/	-	-	-	
-	09/02/11	validé par:	-	-	-		Montage	Ref.	4010/4020			